



VILLE D'ANDENNE

APPEL A CANDIDATURES

POUR LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT CARMEUSE SA/ VILLE D'ANDENNE/RIVERAINS

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de membre de la commission.

Le Collège communal annonce le renouvellement intégral de la commission d'accompagnement existante CARMEUSE SA/ VILLE D'ANDENNE/ RIVERAINS en exécution des articles D.29-25 à D.29-27 du Code de l'Environnement dans le cadre de l'exploitation actuelle et projetée par la société précitée de la carrière de 5300 SEILLES dite « du Boltry ».

Cette commission qui se réunit *a minima* deux fois par an, est un organe de dialogue entre le demandeur, les autorités publiques et la population à l'égard d'un projet autorisé. Les quartiers* concernés pour cet appel à candidatures sont :

➤ Quartier du Boltry	➤ Quartier rue du Rivage et André Renard
➤ Quartier rue du Château, rue des Forges et cité d'Atrive	➤ Quartier rue St Joseph
➤ Quartier rue des Carriers et Tramaka	➤ Quartier de Landenne rue du Petit pont et rue Loysse
➤ Quartier rue du Cimetière de Seilles	*Liste évolutive au fil du temps et des permis sollicités via un nouvel appel à candidatures

Deux candidats seront retenus par quartier, un effectif et un suppléant.

Le Collège communal, compétent pour choisir les membres de la commission, fera son choix, après analyse des candidatures, en respectant la date de réception de celles-ci, si et seulement si :

- 1° Le candidat représente une des communes reconnues comme impactées par le projet et que celle-ci souhaite être présente aux réunions ;
OU
- 2° Le candidat est domicilié dans une zone géographique autour du projet concerné par le permis actuel ou envisagé par l'exploitant de la carrière, en tant que riverain directement impacté par les activités de l'entreprise ;
- 3° Le candidat est domicilié dans un des quartiers listés ci-dessus lesquels doivent être représentés au sein de la commission ;
OU
- 4° Le candidat représente officiellement une association/un groupe de riverains d'un quartier spécifique situé autour de la carrière même si non domicilié spécifiquement dans un des quartiers susvisés ;

Le choix s'opérera également afin qu'il y ait une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale avec une répartition équilibrée hommes- femmes afin de compléter la liste des représentants de la commune, du demandeur et de l'autorité compétente que sont les administrations concernées au sein du SPW. Les représentants de chaque groupe sont indépendants et ne peuvent être liés à aucun autre groupe que ce soit personnellement ou par lien familial jusqu'au quatrième degré.

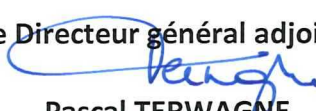
L'acte de candidature contient :

- 1° les nom, prénom, âge, sexe, profession, mail et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou l'association que le candidat représente a son siège social situé dans la commune.
- 2° l'identité de celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci (intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité) ;
- 3° le mandat attribué par l'association à son représentant lorsque le candidat représente une association,.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au Collège communal uniquement entre le 22 septembre et le 22 octobre 2025

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Service Environnement Place du Chapitre 7 à 5300 ANDENNE;
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : environnement@ac.andenne.be avec en objet « candidature commission CARMEUSE »;
- soit déposé contre récépissé auprès du Service de l'Environnement Place du Chapitre 7 à 5300 ANDENNE

Toute demande de renseignement est adressée à : Ingrid IURETIG, Service de l'Environnement, à l'adresse mail ingrid.iuretig@ac.andenne.be ou au 085/849.599.

Le Directeur général adjoint,

Pascal TERWAGNE

PAR LE COLLEGE,



Le Bourgmestre,

Vincent SAMPAOLI